



# FESCI



FEDERATION ESTUDIANTINE ET SCOLAIRE DE COTE D'IVOIRE

## DÉCLARATION BEN-FESCI

### Régularisation de la situation des candidats sans convocation aux Examens du BAC Session-2022

Le **Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2022**, la Direction des Examens et Concours (**DECO**) a produit un communiqué informant la communauté scolaire que tous les cas d'absence de convocation à l'examen du Baccalauréat pour les candidats en situation de classe, au motif de non achèvement des inscriptions dans les délais, qui ont été signalés aux Directions Régionales et Départementales, ont été exceptionnellement régularisés. Les candidats concernés peuvent donc tirer leurs convocations et se rendre dans leurs centres de composition respectifs.

Cette mesure fait suite à nos actions et démarches menées avec certaines associations de parents d'élèves pour interpeler le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (**MENA**) sur les graves dysfonctionnements menaçant dangereusement la poursuite du BAC Session 2022 et demander que ces dysfonctionnements soient résolus dans les délais afin de permettre aux candidats victimes de participer aux épreuves orales et écrites desdits examens.

La Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (**FESCI**) salut cette mesure de régularisation.

Cependant, elle constate que le communiqué n'a été produit seulement que le **Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2022** c'est-à-dire le jour marquant la fin des épreuves orales et ne mentionne aucunement la date du passage à l'oral des candidats qui rentreront maintenant en possession de leurs convocations. De plus, d'autres dysfonctionnements liés entre autres aux numéros matricules non reconnus par le logiciel du Ministère ; aux convocations avec des photos d'autres candidats que les titulaires etc. sont à prendre en compte. Il s'agit manifestement d'une situation dont la résolution mérite des mesures supplémentaires. Dans la mesure où des milliers d'élèves (15.000 élèves rien que pour la DRENA Abidjan 4 d'après les informations en notre possession) sont concernés.

Ainsi, **La Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) demande l'organisation d'une Session de rattrapage des Épreuves Orales pour les candidats concernés.** Elle demande également au Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (**MENA**) de prendre toutes les dispositions nécessitées par les autres cas spécifiques de dysfonctionnements auxquels sont confrontés les candidats pour permettre à tous les ayants-droit de participer convenablement aux examens du BAC Session 2022 dont les épreuves écrites se tiendront du **Lundi 04 au Vendredi 08 Juillet 2022.**

Enfin, la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (**FESCI**) souhaite encore une fois bonne chance à l'ensemble des candidates et candidats et surtout, les appelle à s'éloigner de la tricherie.

Fait à Abidjan le 02 Juillet 2022

**Le Secrétaire Général National**

**Saint-Clair ALLAH**